

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 23217
Numéro SIREN : 842 596 991
Nom ou dénomination : Ab Gratia

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 139847



2213988501



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : Ab Gratia

Numéro RCS : 842 596 991

Numéro Gestion : 2018B23217

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 27 R DAVIOUD
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R139847 (2022 139885)

Date du Dépôt : 26/10/2022

- Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte : 30/06/2021

:

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 26 octobre 2022

AB GRATIA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 27 rue Davioud, 75016 Paris,
R.C.S. PARIS 842 596 991

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un,
Le trente juin,
A quatorze heures,

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

26 OCT. 2022

Sous le N° R 139847

Les associés de la Société AB GRATIA, sus-désignée, au capital de 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation de la Présidence, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires actuellement en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Delphine MANIVET, Présidente de la Société.

Il résulte de la feuille de présence, émarginée par les associés, que sont présents :

Madame Delphine MANIVET,

Associée, propriétaire de

89 actions

Monsieur Jean-Marc MANIVET,

Associé, propriétaire de

1 action

La société STUDIO 112 INVEST,

Représentée par sa Présidente, Madame Marie FOULON

Associée, propriétaire de

10 actions

TOTAL DES ACTIONS 100 actions

Les associés présents représentent l'intégralité des actions composant le capital social, l'assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM

DF

DF

AB GRATIA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 27 rue Davioud, 75016 Paris,

R.C.S. PARIS 842 596 991

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la Présidente de la Société ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- Le bilan, le compte de résultat, les annexes, ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence,
- Les statuts de la société,

Le Président rappelle que le rapport du Président, le rapport spécial et le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions et les délais prévus par la réglementation légale au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports.

Enfin il déclare la séance ouverte.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

*

*

*

Les associées votent les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et examiné les comptes dudit exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et lesdits comptes, tels qu'ils leur ont été présentés, et qui se soldent par une perte de -25.420 euros.

AB GRATIA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 27 rue Davioud, 75016 Paris,
R.C.S. PARIS 842 596 991

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à hauteur de la somme de 758 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Président de la Société pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à -25.420 euros, de la façon suivante :

Origine :

⇒ Perte de l'exercice : -25.420 euros ;

Affectation :

⇒ Au débit du compte « Report à nouveau » : -25.420 euros

Le compte « Report à nouveau » passerait ainsi de 4.198 euros à -21.222 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient de -20.122 euros.

L'assemblée générale, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'assemblée générale prend acte que sa décision doit faire l'objet de publicité prévues la Loi, et que la situation de la Société devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2023.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte de ce que, s'agissant des deux premiers exercices sociaux, il n'a jamais été distribué aucune somme à titre de dividendes.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

AB GRATIA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 27 rue Davioud, 75016 Paris,
R.C.S. PARIS 842 596 991

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions règlementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions conclues entre la Société et Madame Delphine MANIVET qui y sont mentionnées.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

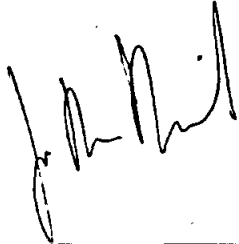
L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Delphine MANIVET Président de séance 	Jean-Marc MANIVET 	STUDIO 112 INVEST Représentée par Marie FOULON 
--	--	---